



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



La DREES fait partie
du Service statistique public
pilote par l'Insee.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Paris, le 24/01/2024

Résultats de l'enquête auprès des organismes complémentaire santé

La participation des organismes de complémentaire santé sollicités lors de la dernière édition de l'enquête de 2022 a été très élevée (91 % de participation), grâce à la forte mobilisation des acteurs du marché. Nous tenions donc à vous remercier pour votre implication à répondre à cette enquête qui demande un investissement temporel conséquent.

Cette forte participation associée à la qualité des réponses est très importante pour la DREES afin de décrire au mieux le marché de la complémentaire santé. Cela a permis de produire des études et indicateurs dont vous pouvez trouver ici des renvois :

- Une étude sur l'évolution des garanties, publiée en mars 2023

En 2019, huit bénéficiaires d'un contrat de complémentaire santé sur dix disposaient d'au moins une garantie inférieure à celles fixées depuis par le 100 % santé

Avant la réforme du « 100 % santé », le reste à charge (RAC) financé par les ménages, qu'ils soient couverts ou non par une complémentaire santé, pouvait être particulièrement important pour les prothèses dentaires (320 euros en moyenne en 2017), les audioprothèses (1 600 euros) et les lunettes (250 euros pour une paire à verres complexes). Pour faciliter l'accès à ces biens, la réforme du 100 % santé, progressivement déployée entre 2019 et 2021, permet désormais à chaque bénéficiaire d'un contrat de complémentaire santé responsable d'accéder à un panier de biens sans reste à charge en dentaire, audiologie et optique, auquel il est libre de recourir.

En 2019, au global, plus de huit bénéficiaires sur dix disposaient d'au moins une garantie de niveau inférieur à celles désormais imposées par la réforme du 100 % santé. Dans le détail, sept bénéficiaires de complémentaire santé sur dix disposaient d'une garantie de remboursement inférieure à celle fixée par la réforme pour la pose d'une prothèse dentaire ainsi que pour l'achat d'une paire d'audioprothèses. En optique, en revanche, moins d'un bénéficiaire sur dix avait des garanties de remboursement inférieures.

Or au cours de l'année 2021, le recours au panier 100 % santé est nettement plus marqué en audiologie et en dentaire qu'en optique. Ce résultat très contrasté est probablement lié à la faiblesse de la part des bénéficiaires qui étaient couverts avant la réforme par un contrat de complémentaire offrant des garanties inférieures à celles imposées depuis par le 100 % santé, pour l'achat de verres de lunettes.

Étude disponible à l'adresse suivante :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-03/ER1260MAJ.pdf>

Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques
Bureau publications et communication

Mél : hotline-oc@enquetes-drees.fr

18, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon
75014 Paris

- **Un ouvrage référence « Panorama » sur la complémentaire santé, à paraître en juin 2024**

Cet ouvrage a pour objet la description du champ d'intervention de la complémentaire santé, ses acteurs, et la couverture de la population française. Il mobilise pour cela les données de plusieurs enquêtes, dont celle auprès des organismes complémentaires santé, ainsi que de nombreuses données administratives.

- **De nombreux résultats chiffrés issus des précédentes éditions de l'enquête, mis à jour suite à chaque nouvelle édition**

Résultats chiffrés disponibles à l'adresse suivante :

<https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/explore/dataset/enquete-oc-2019-2021/information/>

À propos de la DREES

Mise en place par le décret du 30 novembre 1998, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) fait partie avec l'Insee et les autres services statistiques ministériels du service statistique public (SSP). Son rôle est de fournir des informations fiables et des analyses dans les domaines du social et de la santé. L'action de la DREES s'appuie, depuis plus de 20 ans, sur un engagement déontologique dont les principes, codifiés et partagés au niveau européen, sont l'indépendance professionnelle, l'engagement sur la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité. La DREES est aussi un service statistique ministériel dont la mission prioritaire est d'accompagner et d'évaluer les politiques publiques sociales et sanitaires.